

*Chemins de fer*

**M. Dingwall:** Monsieur l'Orateur, en guise de conclusion je voudrais vous rappeler les propos de l'un des grands premiers ministres de la Grande-Bretagne, sir Winston Churchill, qui a dit et je cite:

La destinée de l'humanité n'est pas déterminée par des calculs matériels. Quand de grandes causes progressent dans le monde... nous apprenons que nous sommes des esprits et non des animaux et que quelque chose se produit dans l'espace et dans le temps ainsi qu'au delà de l'espace et du temps qui, que cela nous plaise ou non, nous indique là où est notre devoir.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'avant le référendum québécois et peu de temps après, les députés ainsi d'ailleurs que de nombreux premiers ministres provinciaux ont pris des engagements non seulement envers le Québec mais envers tous les Canadiens concernant le renouvellement de notre constitution. En tant que députés, nous devrions saisir cette occasion historique de nous acquitter de notre devoir envers la population canadienne. Monsieur l'Orateur, le moment est venu de le faire.

● (1700)

**LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

**QUESTIONS À DÉBATTRE**

**L'Orateur suppléant (M. Blaker):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Peel (M. Stevens)—Les dépenses publiques—Demande de renseignements sur l'augmentation prévue; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—Les substances dangereuses—La mousse isolante de formaldéhyde urétique—L'avertissement concernant les risques pour la santé.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant aux mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS**

[Traduction]

Les articles n<sup>os</sup> 17, 18, 22 et 25 sont reportés par consentement unanime.

**LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER****MODIFICATION CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE CLÔTURES DE GRILLAGE**

**M. D. M. Collette (York-Est)** propose: Que le Bill C-227, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer (clôtures), soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des transports.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec vif plaisir que je prends la parole pendant l'heure réservée aux députés pour présenter un bill dont j'ai discuté avec les critiques des autres partis. Je veux parler du député de Végréville (M. Mazankowski) qui, au cours des quelques mois où il a détenu le portefeuille des Transports, a réalisé un travail excellent pour le pays et avec qui j'ai partagé de nombreux intérêts au comité permanent des

transports et des communications, pendant la 30<sup>e</sup> législature, ainsi que le critique officiel du Nouveau parti démocratique, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui est présent aujourd'hui et qui, si je ne m'abuse, participera au débat. Je sais qu'il approuve ce bill. Le ministre des Transports (M. Pepin) m'a signalé qu'il est disposé à permettre le renvoi de ce bill au comité permanent des transports. Ce sera la première fois qu'un bill d'initiative parlementaire réussit à franchir une telle étape au cours de la présente législature.

Il est très rare que des bills d'initiative parlementaire soient renvoyés à un comité mais, dans le cas présent, je me sens plein d'énergie car je travaille à cette question depuis 1977. Elle s'est posée à moi dans des conditions assez dramatiques, à la suite du décès d'une très jeune personne de ma circonscription, une fillette nommée Sandra Jensen, qui a été happée par un train de marchandises du Canadien Pacifique en 1977, dans ma circonscription de York-Est.

Celle-ci est une des circonscriptions de l'agglomération de Toronto qui s'étendent de part et d'autre de la vallée de la rivière Don. Elle est traversée par les voies principales du Canadien Pacifique et du Canadien National. Il y a eu de nombreux blessés par le passé, mais la mort de la jeune Sandra Jensen a été particulièrement tragique. A la suite de démarches effectuées par mes électeurs, parmi lesquels évidemment ses parents et des membres du conseil de l'ancien quartier de North York, devenu depuis lors la ville de North York, j'ai proposé ce bill en novembre 1977. C'est la première fois que ce bill est mis en délibération à la Chambre grâce au système du tirage au sort.

Je ne devrais pas ennuyer la Chambre, mais ce bill m'a donné maille à partir avec l'ancien ministre des Transports, l'honorable Otto Lang et le président de la Commission canadienne des transports, l'honorable Edgar Benson. Nous avons essayé bon an mal an de nous entendre. Je voudrais remercier le ministre des Transports actuel qui a jugé bon de permettre que cette mesure législative soit renvoyée au comité. Si j'ai bien compris, des députés de tous les partis se prononceront en faveur de ce renvoi aujourd'hui.

Au fond, cette mesure législative est très simple puisqu'elle autorise la construction de clôtures de grillage le long de l'emprise d'une voie ferrée dans les régions urbaines, sur demande d'une municipalité à la Commission canadienne des transports. La loi actuelle sur les chemins de fer prévoit seulement de construire des clôtures dans les régions rurales et ce surtout pour empêcher les vaches d'aller sur les voies ferrées. Bien entendu, nous n'avons pas beaucoup de vaches dans l'agglomération de Toronto; en revanche, nous avons beaucoup de voies ferrées. J'ai déjà dit que les grands axes ferroviaires des deux principales compagnies de notre pays traversaient ma circonscription. J'ai dit qu'il y avait beaucoup de gens qui franchissent ces emprises de voies ferrées. Les adultes peuvent faire attention à eux, ils savent à quels risques ils s'exposent en franchissant les voies. Mais cette mesure législative vise à protéger les Sandra Jensen de l'agglomération de Toronto et d'autres régions urbaines où, malgré toutes les mises en garde et malgré la surveillance qu'exercent les parents, des enfants d'âge pré-scolaire traversent des voies de grande circulation.

Cette voie ferrée a déjà une certaine notoriété puisque c'est celle qui a connu il y a deux ans, à Mississauga, la fameuse catastrophe du train de produits chimiques. C'est le même